



Municipalité de  
**La Macaza**

53, RUE DES PIONNIERS  
LA MACAZA (QUÉBEC) J0T 1R0



## Bulletin d'information — septembre 2018

### Un code d'éthique oui, mais.....

Chères macaziennes et chers macaziens,

Dans la foulée de la commission Charbonneau, les municipalités et villes ont reçu du Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) l'obligation de se doter d'un code d'éthique. Chaque élu s'engage à le respecter et doit obligatoirement suivre une formation. Qu'advient-il lorsqu'un élu enfreint de façon sérieuse et fréquente ce code d'éthique? Selon la nature des fautes, la municipalité peut poursuivre au criminel ou à la Commission municipale du Québec (CMQ). Dans le but de faire cesser des comportements inappropriés d'un élu, le conseil municipal a choisi en 2017 de déposer une plainte à la Commission municipale. Cette expérience coûteuse mais nécessaire nous a permis de relever des failles dans la procédure que nous avons soumise dans une lettre adressée à la Commission municipale à la suite du jugement rendu. C'est cette lettre que je vous soumetts aujourd'hui.

\*\*\*\*\*

Madame, Monsieur,

Nous venons de clore le dossier CMQ-66578 concernant notre plainte formulée à la commission municipale du Québec (CMQ) concernant un élu. État du dossier selon notre perception :

Cette plainte déposée à l'automne 2017 s'est terminée en juillet 2018 suite à une séance de médiation de la Commission Municipale sous la présidence de Me Thierry Usclat, vice-président de la CMQ. La question qui se pose : est-ce que la municipalité est satisfaite de ce règlement? Elle est satisfaite....**mais que partiellement.**

Notre satisfaction s'exprime par le fait que nous avons pu ainsi mettre fin à l'hémorragie de fonds publics que le code municipal à l'article 711.19.1 permet actuellement. Cet article fait mention de l'obligation d'assumer les frais "raisonnables" de la défense d'un élu poursuivi mais sans préciser les limites du terme "raisonnable".

La municipalité demeure insatisfaite, dans les circonstances, pas du règlement lui-même, mais de tout ce qui entoure le traitement d'une telle plainte. L'article 711.19.1 du Code Municipal tel que libellé ouvre une porte toute grande à l'hémorragie financière et ne permet pas, de toute évidence, aux petites municipalités de véritablement régler les problèmes sans les entraîner inévitablement dans un gouffre financier sans fond.

### Sommaire :

• Mot de la mairesse	1-2-3
• Mot du directeur général (Faits saillants du conseil municipal)	4
• Urbanisme	5
• Loisirs	6-7
• Horticulture	7
• Commémoration de l'escadron 447	8
• Journée de la culture	9
• Bibliothèque	10
• Informations générales	11
• Loisirs	12
• Calendrier des collectes	13
• Calendrier des événements	14

### Pour rejoindre la municipalité

Tél. : 819-275-2077

Fax : 819-275-3429

Courriel : [info@munilamacaza.ca](mailto:info@munilamacaza.ca)

En cas **d'urgence**,  
vous pouvez rejoindre  
le Service des travaux publics  
**(819) 278-5074**

### Heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi : 8h à 12h - 12h45 à 16h30

Mardi : 8h à 12h - 12h45 à 16h30

Mercredi : 8h à 12h - 12h45 à 16h30

Jeudi : 8h à 12h - 12h45 à 16h30

Vendredi : 8h à 12h

### Heures d'ouverture bibliothèque

Mardi : 13h à 17h

Mercredi : 15h à 19h

Jeudi : 12h à 17h

Samedi : 9h à 12h

### Heures d'ouverture de l'écocentre

Vendredi : 8h à 16h

Samedi : 8h à 12h

De plus, une fois la plainte déposée et acceptée par la Commission, la municipalité perd tout contrôle, la plainte ne lui appartenant plus. Elle devient un dossier de la Commission, un juge est nommé et un avocat est attiré pour monter la preuve sans être le défenseur de la municipalité puisque ce dernier doit demeurer impartial. En contrepartie, l'élu en cause a eu droit à l'assistance de deux avocats qui travaillaient ensemble à sa défense à 200\$ l'heure/chacun. Nous avons dû parfois faire appel à notre procureur, Me Denis Dubé, pour obtenir de l'assistance, des conseils et des avis. Aller plus loin dans le dossier nous aurait d'ailleurs obligés à impliquer davantage notre procureur, ce qui aurait fait gonfler la note encore plus.

Imaginez simplement qu'une plainte soit déposée par un citoyen ou une entreprise qui ont été lésés par un élu. Si dans le cas où l'élu est reconnu coupable, il se pouvait que la municipalité soit tout de même tenue de payer les frais de défense de tel élu en plus de payer pour les dommages subis par le citoyen ou l'entreprise. En dernière instance, il faut en être conscient, ce sont les citoyens qui paient.

En résumé :

- 1) Lorsqu'une plainte est déposée à la commission et acceptée par cette dernière, une municipalité perd totalement le contrôle de sa plainte et il revient au juge nommé pour entendre la cause de prendre les décisions qui la concernent.

Cela devient rapidement un bar ouvert pour les avocats de la défense et quand l'accusé a la conviction qu'il n'aura rien à payer et que tous ses frais de défense seront assumés par la municipalité, il est plus que tentant d'allonger les débats, de faire reporter la cause, par exemple, en refusant toute médiation ou en invoquant tout autre motif plus ou moins clair.

Les municipalités de la taille de La Macaza ne peuvent se permettre de supporter des dépenses de cet ordre de grandeur et doivent chercher soit une voie d'évitement ou ne rien faire. Je vous donne deux exemples vécus par notre municipalité.

Dans un premier cas, il en a coûté 7 000\$ à la municipalité pour rembourser des frais de défense encourus par un ancien conseiller poursuivi par un citoyen au criminel. Comme cet ancien élu a été reconnu non coupable, la municipalité a accepté de payer ses frais de défense. S'il avait été reconnu coupable, la municipalité n'aurait rien déboursé.

Dans le second cas, il en coûte 40 000\$ en frais de défense pour payer les factures d'avocats alors que l'élu a finalement signé un plaidoyer de culpabilité et reconnu avoir fait des manquements au code d'éthique des élus et qu'il a accepté une réprimande pour chacun des manquements auprès de la mairesse et des employés municipaux.

En définitive, il en aura coûté 40 000\$ en remboursement des factures du bureau d'avocats choisi par l'élu accusé, des factures pour le travail de deux avocats à 200\$ l'heure chacun.

La municipalité a agi parce qu'elle se devait de s'assurer que ses employés puissent travailler dans un climat sain, sans interférence de la part d'un élu. C'est une obligation évidente que tous doivent être en droit de comprendre. À ce montant de 40 000\$, il faut ajouter également quelques milliers de dollars que la municipalité a dû payer à son procureur afin d'obtenir des avis et conseils, ce qui porte la facture finale à 52 000\$.

- 2) D'autres éléments qui ont contribué à faire augmenter notre insatisfaction :

- A) La possibilité laissée à l'élu poursuivi de ne pas rencontrer et répondre aux questions de l'enquêteur;
- B) L'obligation pour la municipalité de remettre à la défense les témoignages recueillis par l'enquêteur tandis que la municipalité n'avait pas le même droit pour le témoignage de l'élu poursuivi et de ses témoins;
- C) La possibilité pour l'élu poursuivi de refuser l'offre de médiation proposée bien avant celle qui s'est finalement tenue pour éviter l'escalade des frais d'avocat;
- D) La possibilité pour l'élu poursuivi de refuser que ce soit une femme qui préside la médiation;
- E) Acquiescer à la demande de l'élu poursuivi de refuser que notre directeur général puisse participer à la médiation et de me retrouver ainsi seule face à l'élu poursuivi, ses deux avocats et le médiateur.

Tous ces éléments qui ont favorisé l'élu poursuivi dans ce dossier lèsent en bout de course les citoyens et payeurs de taxes qui ont à payer ces factures d'avocats.

Suite à cette expérience coûteuse mais malheureusement nécessaire pour assurer un climat de travail sain tant pour les employés municipaux que pour les citoyens et les membres du conseil, le conseil municipal lors d'une prochaine séance demandera par résolution aux organisations dont nous sommes membres, l'UMQ et la FQM, de travailler avec nous de façon à convaincre le MAMOT de faire en sorte que l'article 711.19.1 du Code Municipal soit précisé quant à des limites à la "raisonnabilité" et de revoir le traitement de telles plaintes à la Commission Municipale du Québec afin de retrouver un meilleur équilibre entre une municipalité et un élu poursuivi.

Nous tenons tout de même à souligner notre respect à l'égard des officiers de la Commission avec qui nous avons eu à faire, ces derniers devant travailler à l'intérieur des règles actuelles. Nous les remercions pour leur professionnalisme et leur compréhension à notre égard.

Céline Beauregard, mairesse

Lettre à la Commission Municipale du Québec et au Ministre des Affaires Municipales de l'Occupation du Territoire

Copie : M. Sylvain Pagé, député de Labelle

Copie aux unions municipales : UMQ et FQM

\*\*\*\*\*

A ce jour, la Commission municipale a reçu la lettre et une résolution a été passée à la séance du conseil municipal du mois d'août demandant aux instances politiques qui ont été mises en copie de notre lettre, d'interpeller le gouvernement afin de revoir les procédures et de baliser les termes *frais raisonnables* qui donnent actuellement un accès illimité à un bar ouvert aux avocats qui défendent l'accusé.

Le jugement rendu au terme de la médiation est d'ordre public et se retrouve sur le site de la Commission municipale du Québec et sur le site de la municipalité. Vous avez des questions à ce sujet, il me fera plaisir d'y répondre.

Je vous invite à la prochaine séance du conseil qui se tiendra lundi le 10 septembre prochain. Au plaisir de vous y rencontrer,

Céline Beauregard, mairesse

À mettre à votre agenda :

## Brunch de la mairesse

Vos élus municipaux ont fait une visite des lieux et s'accordent à poursuivre dans leur intention d'acquérir l'église pour la somme de 1\$.

La municipalité aura à intervenir le plus rapidement sur des travaux de la toiture. Certains facteurs ont retardé le processus d'acquisition et une proposition d'offre d'achat sera déposée prochainement à la fabrique.

Des subventions seront demandées pour les différents travaux à effectuer et dans tous les cas, une aide financière du milieu est habituellement exigée, pour y arriver, la municipalité entend mettre en place des Levées de fonds afin de préserver cette infrastructure patrimoniale dans le cœur de notre village, qui nous permettra d'ouvrir une friperie et beaucoup plus encore, selon les subventions qu'on obtiendra.

La première activité proposée se fera dans le cadre d'un premier **Brunch de la mairesse** qui se tiendra dimanche le 14 octobre prochain.



Vous retrouverez les modalités de ce Brunch dans la prochaine édition du bulletin municipal d'octobre et vous seront transmises le plus rapidement possible par notre info lettre et nos les médias sociaux.

Nous comptons sur votre soutien financier et votre présence pour sauver ce bâtiment patrimonial bâti en 1904 grâce à la générosité des bâtisseurs de notre village.

**Bienvenu à tous**

### Faits saillants-séance du conseil du 13 août

1. Afin de tenir compte de l'arrivée du bac brun, le règlement concernant la collecte des matières a été remplacé. Il est important que tous suivent les informations à ce sujet. Le bac brun sera très prochainement distribué gratuitement et vous pourrez maintenant récupérer les matières organiques.
2. Un avis de motion a été donné pour revoir le règlement sur les installations septiques, ce qui sera fait dans les prochains mois, à suivre.
3. Le conseil a décidé de faire l'acquisition de deux défibrillateurs : un sera installé à l'Hôtel de Ville et l'autre au dépanneur sur le chemin de l'Aéroport.
4. Le règlement d'emprunt de 266 100\$ pour l'achat d'un camion 10 roues est finalisé et le déboursé sera fait le 21 août. On pourra alors aller chercher le nouveau camion. C'est la Banque Royale qui a obtenu le prêt à 3.58%.
5. Deux horodateurs seront acquis afin de faciliter les données pour la paie des employés à la comptabilité.
6. La décision de la Commission Municipale du Québec dans le dossier de l'ancien conseiller Jean Zielinski a été déposée lors de la séance. Vous pouvez en prendre connaissance sur le site de la municipalité.
7. Compte tenu des frais engendrés, le conseil demande aux unions municipales (FQM et UMQ) et à la MRC de faire des représentations afin de modifier les règles actuelles dans pareil cas afin de diminuer les coûts.
8. Le conseil a délégué trois de ses membres pour participer au congrès de la FQM en octobre prochain.
9. Le conseil a confirmé à la Fondation de l'Hôpital l'achat d'une publicité de 350\$ à l'occasion de leur tournoi de golf.
10. L'ancien chemin du lac Mitchell sera fermé et le terrain sera cédé aux deux propriétaires riverains.
11. Par ailleurs, suite au fait que la municipalité s'est rendu compte que le chemin de la Baie Claire ne lui appartenait pas mais appartenait au MREN, des démarches sont entreprises afin que le dit chemin lui soit cédé. Cependant avant la cession, la municipalité veut s'assurer qu'il n'y a pas de problèmes entre le ministère et les propriétaires riverains. Entre autres, l'arpenteur responsable de la réforme cadastrale dans le secteur a été avisé de la situation.
12. L'entente avec Communautel a été renouvelée pour une année au lieu de cinq comme précédemment compte tenu des démarches de la MRC qui est à voir à étendre la fibre optique sur l'ensemble du territoire.
13. Le contrat de la collecte des matières a été accordé pour une autre année à J.L.R. Cloutier de Mont-Laurier, seul soumissionnaire.
14. En 2019, la municipalité avec Rivière-Rouge et Nominique regarde la possibilité de former une régie pour faire nous-mêmes cette collecte éventuellement. Une subvention a été demandée pour réaliser une étude en ce sens.
15. Un mandat a été donné à Rivière-Rouge pour étudier la possibilité d'organiser un service incendie regroupant les cinq municipalités de la Rouge.
16. La municipalité retourne en soumission pour le déneigement de certains chemins pour l'hiver 2018-2019. Enfin, le conseil a procédé à l'engagement officiel de notre nouvel inspecteur en urbanisme et en environnement, Timothée Breton à qui nous souhaitons la bienvenue.

Ce document se veut un simple résumé des faits saillants des informations, délibérations et décisions du Conseil Municipal en assemblée publique de Conseil et est publié à titre informatif seulement et n'a, par conséquent, aucune valeur légale à cet égard. Toute personne désireuse de connaître la nature exacte des informations qui apparaissent au présent bulletin doit consulter le texte du procès-verbal dûment adopté par le Conseil Municipal, disponible, notamment sur le site internet de la Municipalité.

# URBANISME

## La location touristique de l'entièreté de sa résidence : interdit dans plusieurs secteurs de La Macaza, informez-vous!

Il peut être très tentant d'afficher sa résidence sur des sites internet de location et d'en faire une source de revenus supplémentaire. Cependant, saviez-vous que nous avons un règlement municipal qui interdit la location touristique\* dans plusieurs zones de La Macaza? En effet, cela est indiqué dans notre règlement de zonage 219( voir établissement d'hébergement dans la grille de zonage). En 2014, la municipalité de La Macaza a effectué une consultation publique afin de connaître l'opinion de la population concernant ce règlement. Puisque la location des résidences entraîne souvent des désagréments pour les gens qui habitent à proximité, la population n'a pas voulu modifier ce règlement.

### La location touristique n'est pas permise dans les zones :

Campagne-04 & Camp-08 à 12, Conservation-01 à 05, Forêt-01 à 06, industrielle-01, Institutionnelle-01, Récréative-01, Urbaine-01, Villégiature-01 à 14 (autour des lacs et rivières).

### Elle est permise à certaines conditions dans les zones :

Campagne-01 à 03 & Camp-05 à 07 & Camp 13 à 14, patrimoniale-01, Récréative-02 à 03,

**La location touristique** (donc location à court terme) : moins de 31 jours, le propriétaire doit obtenir d'abord le certificat de conformité de la municipalité (délivré si la zone dans laquelle se trouve la résidence le permet) pour ensuite obtenir son **certificat de classification obligatoire délivré par la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ).**

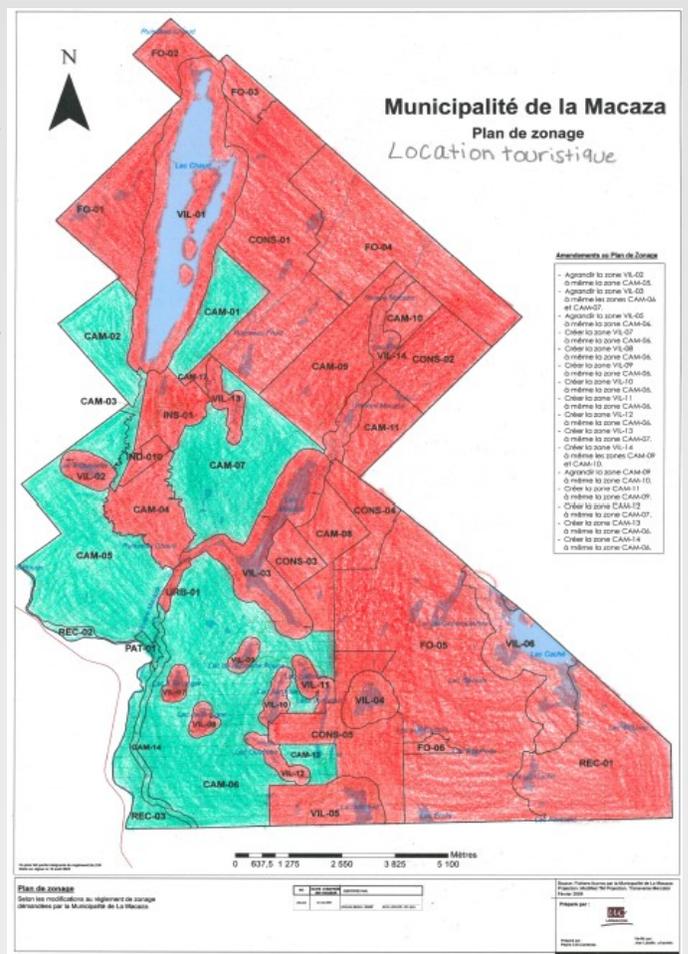
**La location à long terme** : 31 jours et plus, n'est pas considérée comme une location touristique, mais plutôt comme une location traditionnelle. Ce type de location est encadré par la Régie du logement et le locataire **doit avoir un bail.**

Lorsqu'un inspecteur obtient la preuve d'une location touristique dans une zone où cela n'est pas permis (soit par une annonce sur internet ou suite à une rencontre avec les locataires), une contravention est donnée au propriétaire par jour ou l'infraction est commise en vertu de notre règlement 219, article 21.2.

Il se peut que sans pouvoir louer l'entièreté de votre résidence, votre zonage vous permette de louer des chambres (le propriétaire doit donc être sur place). Par contre, cela ne vous soustrait pas à l'obligation d'avoir, entre autres, votre certificat de conformité de la municipalité, de vous informer auprès de la CITQ et de déclarer vos revenus à Revenu Québec (qui fait, comme partout au Québec, des enquêtes sur le territoire). Contactez le service de l'urbanisme pour plus d'informations!

Service de l'urbanisme

Référence: La presse, comment louer son chalet sans être hors -la-loi-Violaine Ballivy, conseil





# FÊTE DES ETHNIES



**La Macaza**  
**DIMANCHE 2 SEPTEMBRE 2018**  
 Sous les chapiteaux  
 à l'arrière de l'hôtel de ville  
 53, rue des Pionniers, La Macaza

MUNICIPALITÉ  
LA MACAZA

15h - GRATUIT pour tous



Contes et chants autochtones avec Valérie Ivy-Hamelin  
 Valérie Ivy, métisse Migmak de la région de Gaspé vous invite à venir découvrir l'histoire de ses ancêtres. Avec son tambour, ses chants et ses histoires, elle nous fera voyager au cœur des contes et culture du peuple autochtone et des premières Nations.

Food Truck - 16h30



**REPAS GRATUIT**  
 POUR LES RÉSIDENTS DE LA MACAZA  
 AVEC LA CARTE CITOYENNE OU PREUVE  
 DE RÉSIDENCE. 16\$ pour les non-résidents

Assiette Chinoise de Dim Sum  
 Comprends:  
 \* Rouleau impérial frit aux légumes  
 \* Rouleau impérial frit aux crevettes  
 \* Rouleau du printemps aux crevettes  
 \* 2 Dumplings au porc et crevettes  
 \* Dumpling aux crevettes  
 \* Dumpling au porc BBQ  
 \* Boule de sésame frite aux haricots rouges sucrés

19h30 - GRATUIT pour tous



Spectacle de  
 l'humoriste  
 Michel  
 Mpambara

- \* Permis d'alcool sur place • Aucun animal de compagnie sur le site
- Apportez votre chaise

Organisé par le service des loisirs et la bibliothèque de La Macaza  
 Informations : Laurent Bourgie, coordonnateur des loisirs  
 819 421-1689 ou loisirs@munlalamacaza.ca

## COMPTE RENDU DE NOS DERNIÈRES ACTIVITÉS

Le Festival Villageois de La Macaza s'est terminé de façon spectaculaire vendredi le 3 août dernier avec le spectacle de Steve Rowe en trio Blues. La première édition du Festival a présenté 4 spectacles les vendredis soirs à 19h30 les 13, 20 et 27 juillet et le 3 août. Le Festival a attiré environ 150 spectateurs par spectacle. Le Blues, le Jazz et les Chansonniers étaient en vedette cet été. Les spectacles sont présentés sous les chapiteaux à l'hôtel de ville de La Macaza. Le Festival sera de retour l'an prochain avec une programmation différente.

Crédit photo : Carole Groulx



## **Accueil des nouveaux arrivants à La Macaza**

Le vendredi 3 août dernier lors d'un 5 à 7, la mairesse Céline Beaugard, la conseillère Brigitte Chagnon et les conseillers Benoît Thibeault, Raphaël Ciccariello, Pierre Rubaschkin et Christian Bélisle ont accueilli 13 nouveaux arrivants à la municipalité depuis 2017.

Une ballade en autobus, animé par les élus a permis au grand plaisir des participants, de découvrir notre magnifique territoire ainsi que les différents attraits touristiques et patrimoniaux de notre municipalité.

Lors du 5 à 7, un vin d'accueil ainsi qu'un léger goûter ont été servis, de plus une trousse d'accueil contenant les différents dépliants touristiques, commerciaux et renseignements généraux a été remise aux participants.

*Bienvenue dans votre municipalité !*

# CUEILLETTE DE CHAMPIGNONS AVEC LUCIEN BRIEN MYCOANIMATEUR

DIMANCHE 23 SEPTEMBRE 2018  
BEAU TEMPS / MAUVAIS TEMPS

- 8h30 Accueil des participants à l'hôtel de ville
- 9h00 Mot de bienvenue de M. Lucien Brien
- 9h15 Départ pour la cueillette
- 10h30 Retour à l'hôtel de ville
- 10h45 Identification et nettoyage des champignons
- 11h45 Dégustation

Groupe de 30 personnes

Coût : 10\$ / adulte

5\$ / enfants de 8 à 16 ans

**RÉSERVATION OBLIGATOIRE**



**CITOYENNES ET CITOYENS DE LA MACAZA SEULEMENT**

**CARTE CITOYENNE OU PREUVE DE RÉSIDENCE REQUISE**

Apportez : léger lunch, bonnes chaussures, imperméable, bouteille d'eau

**RÉSERVATIONS ET INSCRIPTIONS:** Laurent Bourgie 819.421.1689 ou [loisirs@munilamacaza.ca](mailto:loisirs@munilamacaza.ca)

Organisée par le service des loisirs de La Macaza

## LE BULLETIN HORTICOLE

### Les abeilles en péril

Le 21e rendez-vous horticole se déroulait jusqu'au dimanche 19 août au Jardin botanique de Montréal. Le titre: les insectes pollinisateurs. Saviez-vous que pas moins de 40 % des produits alimentaires contenus dans notre assiette proviennent indirectement ou directement du travail des abeilles par la pollinisation des fruits, légumes et autres plantes. Vous comprendrez l'importance de la santé de nos insectes pollinisateurs. L'abeille est la plus connue des pollinisateurs, mais d'autres insectes jouent aussi ce rôle : certains papillons, fourmis, guêpes, coléoptères, etc. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette disparition. Le premier : les néonicotinoïdes. C'est la classe d'insecticides la plus utilisée dans le monde aujourd'hui. Ils sont particulièrement toxiques pour les insectes, car ils s'attaquent au système nerveux. Pour Yves Gauvin, apiculteur de Saint-Hyacinthe, le déclin de ses abeilles est aussi dû à la monoculture. « J'ai vu disparaître presque la totalité des prairies à fleurs au profit du maïs. La monoculture affame mes abeilles. Elles souffrent de malnutrition et aussi du changement climatique. Donc à notre façon nous aidons les insectes pollinisateurs à survivre à cette hécatombe. Alors je vous encourage à planter des fleurs avec le plus de diversité possible et résister à l'envie de détruire les nids quand vous en voyez.



**Riel Demers, horticulteur**

## COMMÉMORATION DE L'ESCADRON 447 DE LA MACAZA.



Nous avons commémoré le 1er juillet dernier une grande page d'histoire qui a changé le destin de notre village durant une décennie de menaces envers la paix mondiale.

En 1962, l'Escadron 447 de l'Aviation Royale du Canada, comportant plus de 300 militaires et leurs familles, était formé et recevait la mission de venir s'installer à La Macaza en bâtissant un village dans le village, pour défendre l'Amérique du Nord en pleine guerre froide. La population du village bondit de 112% durant une décennie.

Plusieurs d'entre vous se souviennent de cette période de grandes tensions qui précipita La Macaza au garde-à-vous devant la menace nucléaire. D'autres se souviendront aussi d'avoir obtenu des emplois, d'avoir noué d'excellentes relations sociales avec les militaires, d'avoir célébré leur mariage dans le grand gymnase. Alors adolescentes certaines ont gardé les enfants des militaires, d'autres se sont baigné dans la magnifique piscine intérieure. Un adolescent a saisi la bonne affaire en enfourchant son vélo pour aller vendre des rafraîchissements aux travailleurs sur ce grand chantier. Plusieurs n'ont pas oublié le son intense à basse altitude des réacteurs des fameux CF-100 Canuck (Clunk) qui protégeaient les missiles BOMARC et patrouillaient le territoire.

Que l'ouverture de la base en 1962 ait suscité ici comme à North Bay, la seule autre base de BOMARC au Canada, certaines appréhensions sont compréhensibles. Sa fermeture en 1972 fut toutefois regrettée de toute part pour des raisons économiques majeures dans la région. C'est pourquoi les intervenants du milieu trouvèrent avec le gouvernement fédéral une nouvelle vocation à la base. C'est ainsi que le Collège Manitou ouvrit sur les infrastructures de la base en 1973 pour être ensuite remplacé par le pénitencier fédéral en 1978. *Par anachronisme, en 1962 on ne voulait pas les missiles, ils sont venus malgré tout, ensuite on ne voulait pas qu'ils décollent car c'eût été l'apocalypse et en 1972 on ne voulait plus qu'ils partent !!!*

L'aéroport international voyait le jour en 2002 en allongeant sa piste déjà construite en 1952 dans le cadre d'une entente militaire de coopération avec les É-U pour défendre l'Amérique du Nord qui se sentait menacée par la voie aérienne la plus vulnérable qui passait par la calotte polaire.

En 1972, à la fin d'une décennie, lors de la cérémonie de clôture de la base de missiles de la Macaza, le Lieutenant-colonel John E. Dardier, a exprimé le souhait que l'excellence du travail accompli pour défendre l'Amérique du Nord par l'Escadron 447 de La Macaza ne sombre pas dans l'oubli. Aujourd'hui, Lieutenant-colonel, nous sommes fiers de dire «mission accomplie» nous n'oublierons jamais votre présence et le village dans notre village que vous avez construit restera gravé dans l'ADN de notre histoire.

La devise de l'Escadron 447 était «Monjak ecowi / Toujours prêts» en algonquin et celle de l'Aviation Royale du Canada est «Per ardua ad-astra / À travers les embûches, jusqu'aux étoiles» en latin.

***Solennellement et avec décorum, sous un roulement de tambour et à la trompette par Robert l'Archevêque et Pierre Rubaschkin, la sonnerie du réveil française était jouée pendant que*** la mairesse Céline Beauregard et le député fédéral David Graham dévoilaient simultanément les plaques dans le parc municipal Adolphe Ozell.

Grand merci à la municipalité de La Macaza d'avoir appuyé cette initiative citoyen ainsi qu'au gouvernement du Canada pour son soutien financier pour la réalisation de ce projet de monument commémoratif dans les régions.

*Benoît Thibeault, bénévole et auteur du projet .58.58.58.*



Lucien Jubinville  
gardien de la guérite  
de l'entrée de la base  
1962-1971



Les ogives nucléaires atterrissent  
à La Macaza en janvier 1964 à  
bord d'un Globemaster C-124



Missile de l'Escadron 447 de La Macaza  
exposé au musée de l'aviation  
d'Edmonton, Alberta.



Les 28 abris de missiles encore  
existants en 2018, 46 ans après la  
fermeture de la base.

# les journées de la culture



## La Macaza

**Samedi 29 septembre 2018**

À l'hôtel de ville

53 rue des Pionniers, La Macaza

### 9h à 12h - Vente de livres neufs et usagés



Vous êtes invités à venir encourager votre bibliothèque lors de sa vente de livres annuelle. Vous y trouverez des livres et documents neufs et usagés, à petit prix: revues, DVD, jeunesse et plus! **Tout, tout, tout doit partir!\***

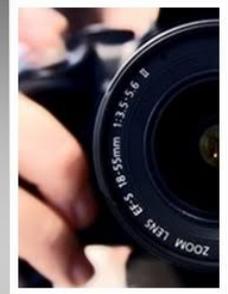
\*Les profits amassés serviront à l'acquisition d'un début de collection de jeux de sociétés pour tous.

### 11h - concours photos 2018

Le gagnant du concours photos 2018 sera dévoilé à 11h à votre bibliothèque.

Les photos soumises seront exposées anonymement du **1er au 27 septembre**. Vous êtes invités à venir voter pour votre coup de cœur. Les participants verront leur photos publiées dans le prochain calendrier municipal.

**Bonne chance à tous!**



### 14h à 15h - Le pêcheur de mots

Les participants sont invités à venir se joindre au pêcheur de mots afin de créer une nouvelle chanson. Les jeunes apprendront les bases de la chanson française et tous les éléments qu'elle compose, ainsi que la composition d'une mélodie.

« *Le pêcheur de mots, c'est un spectacle où Mathieu Mathieu te raconte la belle légende d'un homme qui pêchait des mots pour en faire des chansons.* »

**Organisée par le service des loisirs et la bibliothèque de La Macaza**

Informations: Laurent Bourgie coordonnateur des loisirs 819.421.1689 ou [loisirs@munilamacaza.ca](mailto:loisirs@munilamacaza.ca)



**Vous êtes invités à venir découvrir l'histoire fascinante de **Kateri Tekakwitha**, première femme autochtone d'Amérique du Nord à être canonisée par l'Église catholique. Venez visiter cette exposition temporaire à votre bibliothèque municipale. Exposée pendant plusieurs années à l'Église de La Macaza, lors de la fermeture de celle-ci, la sculpture fût**

**gracieusement offerte à la communauté de La Macaza. Vous aurez la chance d'en apprendre d'avantage sur les coutumes et les mœurs amérindiennes.**

*Votre biblio recherche des **JEUX DE SOCIÉTÉS** complets et en bon état à donner. Si vous avez ça qui accumule la poussière chez vous, pensez à nous!*



**Vous êtes ARTISTES PEINTRE** et aimeriez exposer une de vos œuvres?

Votre bibliothèque est présentement à la recherche d'artistes qui voudraient prêter une ou des toiles afin de varier son exposition.

Informations: 819-275-2077 poste 26

## **HISTOIRE ET PATRIMOINE**, *un projet qui nous concerne tous...*



Un comité de conservation de l'Histoire et du Patrimoine de La Macaza a été créé par la bibliothèque, en étroite collaboration avec la Maison de la culture de La Macaza. Un des projets consiste à produire un livre sur La Macaza et ses familles.

Si vous êtes intéressés à inclure votre histoire de famille dans ce beau projet communautaire, nous vous invitons tout d'abord à réserver votre ou vos page (s). Puis, nous vous demanderont de partager vos informations et vos photos de familles et ce, dès que possible.

Veillez contacter Angélique Durand-Sauriol au 819-275-2077 poste 26 ou par courriel [biblio@munilemacaza.ca](mailto:biblio@munilemacaza.ca)

## **VOTRE BIBLIO INNOVE!**

Vous pouvez, dès maintenant, utiliser le service de prêt d'une tablette numérique à votre biblio.

- Naviguer sur le net
- Consulter vos courriels
- Magasiner en ligne
- Applications éducatives pour enfants
- Suite des logiciels Office
- Et bien plus encore!

Vous n'avez qu'à demander au comptoir de prêts de pouvoir l'utiliser, et elle vous sera prêtée pour une heure!\*



\*Consultation sur place seulement. La réglementation d'utilisation est la même que pour l'emprunts des postes d'ordinateurs.

## Début d'incendie à l'Hôtel de Ville

Le vendredi 3 août dernier, il y a eu un début d'incendie à l'Hôtel de Ville. Heureusement, il y avait une activité pour les nouveaux arrivants, ce qui a permis d'éviter le pire. En effet, c'est la diligence et la présence d'esprit du responsable des loisirs, Laurent Bourgie et de la mairesse, Céline Beaugard, qui auront réagi de telle sorte de sauver le bâtiment. Ils ont rapidement appelé les pompiers qui se sont déplacés en grand nombre et qui ont circonscrit le début d'incendie, limitant les dégâts à un strict minimum. Le feu était en train de prendre dans une boîte de raccordement surchargé au plafond de la cuisine de la salle de l'Âge d'Or.

Cet événement qui aurait pu être très malheureux pour toute la communauté a fait évidemment réfléchir et deux actions ont été rendues nécessaires : revoir la couverture d'assurance et l'augmenter aux valeurs d'aujourd'hui et faire intervenir un électricien pour diviser un circuit nettement surchargé. On en profitera également pour s'assurer que d'autres circuits ne sont pas dans le même état.

### Appel à la solidarité

La plante maudite assiège les lacs de La Macaza. La myriophylle à épis est maintenant dans les lacs de Rivière Rouge et de La-belle. Plusieurs citoyens de La Macaza paniquent. Ils ne veulent pas de cette peste dans leurs lacs. Leur qualité de vie est menacée et aussi la valeur de leur propriété. Que faire?

D'abord déclarer l'état d'urgence. Ensuite mobiliser la population de La Macaza pour identifier, décider et appliquer collectivement une batterie de mesures. Enfin, participer aux efforts d'éducation de tous les citoyens du Québec face à cette menace nouvelle résultant des changements climatiques et de la mondialisation.

Devant ce défi exceptionnel, les citoyens, les associations de lac, les élus et les employés de la municipalité auraient avantage à unir leurs efforts et coopérer. Ensemble, nous devons exiger que les ministères impliqués aident efficacement à faire échec aux plantes nuisibles envahissantes par des politiques et des actions cohérentes.

La région se mobilise. Pourquoi ne pas y participer activement comme Association et comme citoyens? Pourquoi ne pas convoquer en assemblée les candidats aux prochaines élections du Québec afin de connaître leurs positions dans ce dossier et leur demander d'agir comme député d'un gouvernement responsable.

Nous sommes confrontés collectivement à un grand danger « réel ». La réponse efficace: la solidarité.

*Yvan Plante, président de l'Association des propriétaires du Lac Clair.*

### LAVAGE DES EMBARCATIONS

Cette année, les propriétaires d'embarcations pourront faire laver leur bateau ainsi que leur remorque de bateau au poste de lavage :

**Dépanneur & Resto-bar La Macaza situé au 314, chemin de l'Aéroport, (de 7h00 à 19h00 tous les jours) pour la période du 27 avril 2018 au 15 octobre 2018.**

Ce nettoyage, au coût de 40\$, est obligatoire pour tous propriétaires d'embarcation motorisée non-résidents de La Macaza.

**\*\* Le lavage d'embarcation est obligatoire pour effectuer une mise à l'eau pour toutes les descentes privée ou publique \*\***

### Jamais seul pour vos assurances



**Christina Surprenant**  
Agente en assurance de dommages des particuliers

Profitez de mes conseils personnalisés pour protéger votre auto ou votre résidence selon vos besoins!

Vous pourriez économiser .....  
**425 \$ EN REGROUPANT VOS ASSURANCES!**

**Appelez-moi!**

**450 857-0864**  
514 654-4834  
christinasurprenant.com

Affiliée à :

  
**La Capitale**  
Assurances générales  
Cabinet en assurance de dommages

1. Economie moyenne basée sur un sondage SOM mené auprès de 142 clients - juin 2017. Certaines autres conditions et exclusions s'appliquent. Plus de détails sur christinasurprenant.com.

**Nous aimerions faire connaître votre commerce aux citoyens de La Macaza!**

Si vous désirez qu'on parle de votre commerce dans une page de notre bulletin, vous pouvez nous envoyer un texte avec photo à l'adresse suivante: [adjadm@munilamacaza.ca](mailto:adjadm@munilamacaza.ca)

**\*Nouveauté\*** Il est maintenant possible de publiciser son entreprise (format carte d'affaires) au coût de 50\$/mois pour tous entrepreneurs qui possède une résidence à La Macaza malgré le fait que le siège social de son entreprise soit à l'extérieur de La Macaza.

**\*La municipalité n'engage aucune responsabilité envers les services offerts des entreprises mentionnées dans nos bulletins.\***

# TOURNOI DE PÊCHE 2018



**PRIX  
BROCHET  
DORÉ  
PERCHAUDE**

**INSCRIPTION:**

**ASSOCIATION LAC MACAZA**

**6 OCTOBRE 2018 7:00 AM**

**DÉPART: DÉBARCADÈRE DU LAC**

**INFO: S. BEAUDOIN: 819-275-7413**



**C'est un rendez-vous!**

**MARATHON  
DES JARDINS  
DE LA VALLÉE DE LA ROUGE**

**7 octobre 2018**

**20% des frais  
d'inscriptions seront  
remboursés pour tous les  
participants de La Macaza**



### INSCRIPTIONS.

**Hockey 4-6 ans et 7-9 ans, Power skating 10-14 ans  
et Pratique de gardien 5 et +. Du 4 au 6 Septembre  
de 17h00 à 19h00.**

Coût 50 \$ par enfant (3ième enfant gratuit).  
Veuillez prévoir un chèque de 40 \$ daté du 30 Mars 2019 pour le dépôt Chandail.  
Nous ferons la distribution des chandails et le prêt des équipements lors des  
inscriptions

**Maison de la culture de La Macaza  
67, rue des Pionniers, La Macaza**



**ÉVÉNEMENTS À VENIR**

**EXPOSITIONS ESTIVALES**

**jusqu'au dimanche 9 septembre**

**HEURES D'OUVERTURE :**

**mercredi, jeudi, vendredi OUVERT de 13h00 à 17h00  
samedi, dimanche OUVERT de 12h00 à 17h00**

**JOURNÉE DE LA CULTURE –LE SAMEDI 29 SEPTEMBRE de 10h00 à 16h**

**«Les mots» Gilles Vigneault, Félix Leclerc, Anne Hébert et  
Jean Gamache...**

**Laissez-vous enchanter par les mots de nos chansonniers et poètes  
tout en dégustant un bon café spécialité.**

**Prix à gagner. Activités et prix pour tous les enfants.**



**SOUPER D'AUTOMNE – LE SAMEDI 20 OCTOBRE à 17h30**

**Repas festif—Ambiance, musique et animation—Encan silencieux**

**25,00\$ Billets en vente bientôt!**



**Pour information : [maisonculturemacaza@gmail.com](mailto:maisonculturemacaza@gmail.com), 819-278-5364**



**Municipalité de La Macaza**  
**53, rue des Pionniers**  
**La Macaza (Québec) J0T 1R0**  
 Téléphone: (819) 275-2077 Télécopieur: (819) 275-3429  
 Courriel: info@munilamacaza.ca  
 Site Web: www.munilamacaza.ca

## CALENDRIER DES COLLECTES DES MATIÈRES RECYCLABLES, DES MATIÈRES ORGANIQUES ET DES DÉCHETS

**Légende:**

- collecte des déchets
- collecte des matières recyclables
- Collecte des matières organiques

Voici votre nouveau calendrier des collectes en vigueur dès septembre 2018 à l'occasion du début de la collecte des matières organiques.

FÉVRIER 2018						
D	L	M	M	J	V	S

MARS 2018						
D	L	M	M	J	V	S

AVRIL 2018						
D	L	M	M	J	V	S

MAI 2018						
D	L	M	M	J	V	S

JUIN 2018						
D	L	M	M	J	V	S

JUILLET 2018						
D	L	M	M	J	V	S

AOÛT 2018						
D	L	M	M	J	V	S

SEPTEMBRE 2018						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

OCTOBRE 2018						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

NOVEMBRE 2018						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

DÉCEMBRE 2018						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

JANVIER 2019						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

FÉVRIER 2019						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

# Calendrier des événements

## septembre 2018

Dimanche    Lundi    Mardi    Mercredi    Jeudi    Vendredi    Samedi

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
						<b>1</b> Écocentre 8h à 12h
<b>2</b> Fête des Ethnies	<b>3</b> Fête du Travail Bureau municipal fermé	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b> Écocentre 8h à 12h
<b>9</b>	<b>10</b> Réunion du conseil 19h	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>15</b> Écocentre 8h à 12h
<b>16</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>19</b>	<b>20</b>	<b>21</b>	<b>22</b> Écocentre 8h à 12h
<b>23</b> Cueillette de Champignons	<b>24</b>	<b>25</b>	<b>26</b>	<b>27</b> Dîner Pizza Joyeux aînés macaziens	<b>28</b>	<b>29</b> Journée de la culture Écocentre 8h à 12h
<b>30</b>	<b>À mettre à votre agenda : Brunch de la mairesse, dimanche le 14 octobre.</b>					



**Les Joyeux Macaziens**  
Calendrier du mois septembre 2018  
Cartes du lundi : 3-10-17-24 @19h  
Activités du jeudi : 6-13-20-27 à 13h  
Billard jeudi le jeudi @ 13h



Le 27 septembre à midi– Dîner Pizza Thème : Fruits en fête (macaron fruit)

Pour recevoir les communiqués de la Municipalité, veuillez envoyer votre adresse courriel à [info@munilamacaza.ca](mailto:info@munilamacaza.ca)

Date de tombée de la prochaine édition  
**17 septembre 2018**

Prochaine parution :  
**Début octobre 2018**

Imprimé par :

Centre de copies et d'impressions  
Bureautique des Trois Vallées SENC  
2, des Fondateurs  
La Minerve, Québec J0T 1S0  
Tél. : 819-274-2660  
Courriel : [ebtv258@hotmail.com](mailto:ebtv258@hotmail.com)

